

Guide des parents



CAMP DE JOUR

2024

VILLE DE MONT-LAURIER

Téléphone : 819-623-1221 poste 733
Groupe Facebook : Camp de jour Mont-Laurier 2024
Adresse courriel : campdejour@villemontlaurier.qc.ca

1. Mot de bienvenue

Chers parents,

Le Service des loisirs, de la culture et des parcs de la ville de Mont-Laurier est heureux de vous souhaiter la bienvenue et d'accueillir vos enfants un été de plus au camp de jour. Cet été, le camp de jour de la ville de Mont-Laurier se déroulera du 25 juin au 9 août 2024, soit sur une période de 7 semaines, exceptionnellement. Le tout se déroulera au centre sportif Jacques-Lesage, situé au 801 rue Alix à Mont-Laurier.

Le document suivant contient toutes les informations importantes à savoir pour passer un bel été. Nous vous conseillons donc de garder ce document précieusement, et ce, à porter de mains.

L'équipe du Camp de jour de la ville de Mont-Laurier souhaite à tous un été mémorable ! 😊



Audrey-Anne Richer,

Directrice du service des loisirs, de la culture et des parcs



2. Mission et objectifs du camp de jour

Offert pour les enfants âgés de 5 à 12 ans, le camp de jour de Mont-Laurier propose chaque été une programmation prévue selon des thématiques ludiques et dynamiques.

En plus des différentes activités sportives et culturelles planifiées par les animateurs et les activités spéciales proposées aux enfants sur le site du camp, des sorties sont aussi prévues chaque semaine à la plage municipale du Lac-des-Sources, au parc régional de la Montagne du Diable, au Centre d'exposition de Mont-Laurier, aux jardins Cultiver pour nourrir ainsi qu'aux Sentiers natures de Chute-Saint-Philippe. Ces sorties permettent aux enfants de découvrir des sites naturels et culturels exceptionnels où diverses activités sont offertes.

Deux sorties sont aussi prévues à l'extérieur de la région, soit aux glissades d'eau du Mont-Cascades, à Cantley, et au camp de cirque Geronimo, à Lachute.

Le camp de jour de Mont-Laurier se déroule au pôle sportif de Mont-Laurier où plusieurs plateaux sportifs sont aménagés. Entre autres, le pôle sportif, situé directement derrière le centre sportif Jacques-Lesage, possède des jeux d'eau, des terrains de balle-molle, de basket-ball, de pickleball, de tennis, de soccer et de football qui demeurent à la disposition des animateurs, pour le grand bonheur des enfants.

Objectifs généraux :

- Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes dans un environnement amusant, sécuritaire et adapté à leurs besoins ;
- Permettre aux enfants de découvrir leur milieu de vie par l'utilisation de divers sites et activités dans la ville de Mont-Laurier et des alentours ;
- Développer les valeurs du respect, de la bonne conduite, de l'autonomie et de l'intégration entre les jeunes et envers leur environnement ;
- Permettre aux enfants de s'impliquer dans une vie de groupe.

3. Rôle de la technicienne en loisirs

Relevant de la directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, la technicienne en loisirs est responsable de la supervision du camp de jour estival. Durant les sept semaines de camp, son bureau se situe au centre sportif Jacques-Lesage.

La technicienne en loisirs a pour responsabilités principales, au camp de jour :

- La préparation des inscriptions ;
- La formation des groupes ;
- Le soutien à l'équipe du camp de jour
- La supervision des stages DAFA des nouveaux membres du personnel ;
- L'observation du fonctionnement du camp dans le but d'en améliorer son efficacité ;
- Les rencontres avec les parents et les enfants, au besoin.

4. Rôle de la coordonnatrice

Relevant de la directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, la coordonnatrice est responsable de l'encadrement des activités au camp de jour et des animateurs, qui sont sous sa supervision.

La coordonnatrice a pour responsabilités principales :

- La planification des horaires, des invités et des thématiques de l'été ;
- La coordination de l'équipe d'animation ;
- La participation à l'animation sur le terrain ;
- La communication et la transmission des informations aux parents et aux enfants en ce qui a trait aux activités, aux horaires et aux règlements ;
- La gestion des situations problématiques et le non-respect des règles, lorsque nécessaire ;
- Les rencontres avec les parents et les enfants, au besoin.

5. Rôle de l'animatrice en intervention

Relevant de la directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, l'animatrice en intervention s'occupe des interventions et du suivi des enfants, lors des activités du camp de jour.

L'animatrice en intervention a pour responsabilités principales :

- L'accueil, l'accompagnement et le suivi auprès des enfants ;
- Le soutien auprès des animateurs dans leurs interventions avec les enfants ;
- La coordination de l'équipe des animateurs en accompagnement ;
- La réalisation des plans d'intervention, lorsque nécessaire ;
- La proposition de solutions afin de faciliter le fonctionnement des enfants au sein du groupe ;
- La mise en place des systèmes d'émulation, si nécessaire ;
- Les rencontres avec les parents et les enfants, au besoin.

6. Rôle des animateurs en accompagnateurs

Relevant de la directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, les animateurs en accompagnement s'occupent d'un ou de plusieurs enfants présentant des besoins particuliers, lors des activités du camp de jour.

Les animateurs en accompagnement ont pour responsabilités principales :

- La collaboration avec l'animateur dans la planification, l'organisation et l'animation des différentes activités de groupes ;
- L'accompagnement des enfants à besoins particuliers dans leurs différentes activités quotidiennes ;
- L'intégration et l'inclusion des enfants au sein du groupe ;
- L'accompagnement des enfants dans les sorties et les activités spéciales

7. Rôle des animateurs

Relevant de la directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, les animateurs planifient, organisent et animent différentes activités de divertissement, de loisirs et de sports pour différents groupes d'enfants âgés entre 5 et 12 ans, dans un cadre sécuritaire.

Les animateurs ont pour responsabilités principales :

- La collaboration à la planification, à l'organisation et à l'animation des différentes activités ;
- La préparation d'une programmation d'activités pour son groupe ;
- La sécurité et la santé des enfants ;
- La communication avec les parents et les suivis avec la coordinatrice.

8. Rôle des aides-animateurs

Relevant de la directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, les aides-animateurs assureront la surveillance du service de garde pour différents groupes d'enfants âgés entre 5 et 12 ans, dans un cadre sécuritaire.

Les aides-animateurs ont pour responsabilités principales :

- L'accueil et le départ des enfants ;
- La participation à la planification, à l'organisation et à l'animation des différentes activités ;
- La surveillance des enfants qui fréquentent le service de garde ;
- La sécurité et la santé des enfants ;
- La communication avec les parents et les suivis avec la coordinatrice.

9. Formations

9.1 DAFA

Tous les membres du personnel du camp de jour de Mont-Laurier détiennent le diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateurs (DAFA). Cette formation contient deux volets : théorie et stage. Le volet théorique est d'une durée de 33h. Puis, le volet stage est d'une durée de 35h.

Les formateurs du DAFA sont tous certifiés pour donner la formation. Entre autres, le volet légal est offert par la greffière de la Ville de Mont-Laurier. Le volet animation est offert par la coordonnatrice qui a elle-même obtenu sa formation DAFA ainsi que par la technicienne en loisirs qui a obtenu sa formation de cadre responsable de la formation DAFA. Puis, le volet spécifique au cadre de la Ville de Mont-Laurier est offert par la directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs.

9.2 Secourisme

Tous les membres du personnel du camp de jour de Mont-Laurier détiennent aussi un cours de secourisme en camp de jour. Cette formation est offerte par un moniteur reconnu et est d'une durée de 8h. Les membres du personnel doivent refaire leur cours de secourisme aux trois ans, selon l'échéance de leur brevet.

La formation est offerte par la compagnie Santinel, spécialisée en santé et sécurité au travail au Québec.

9.3 Accompagnateurs

Tous les animateurs en accompagnement, l'animatrice en intervention ainsi que la coordonnatrice ont suivi une formation pour accompagnateurs, soit les personnes qui s'occuperont d'enfants qui nécessitent un accompagnement particulier au camp de jour. Cette formation est donnée par des intervenants spécialisés avec les enfants à besoins particuliers dans les cas qui ont comme objectif l'intégration de ces jeunes.

La formation est offerte par l'entreprise Mosaïk, spécialisée dans le service de formation pour les activités estivales, soit les camps de jour, les camps de vacances, les camps spécialisés et les bases de plein air.

10. Procédures

10.1 Enfant malade ou blessé

Nous vous demandons de garder l'enfant à la maison lorsqu'il démontre un des signes suivants :

- Fièvre ;
- Diarrhée ;
- Vomissements ;
- Maladie infectieuse ;
- Présence de parasites (poux) ;
- Éruption cutanée non diagnostiquée.

L'enfant pourra revenir au camp de jour 24h après la fin des symptômes énumérés ci-haut.

Lorsqu'un enfant montre des signes de maladie ou de blessure qui nuisent à son fonctionnement au camp de jour, celui-ci devra retourner à la maison. Pour ce faire, un responsable du camp de jour entrera en contact avec les parents de l'enfant, ou encore avec ses contacts d'urgence. Veuillez noter que les personnes seront contactées par **téléphone** selon les numéros récoltés dans le formulaire d'inscription. À cet effet, si des coordonnées devaient changer, nous vous demandons d'aviser la coordonnatrice du camp de jour afin qu'elle mette le dossier de l'enfant à jour.

Si vous constatez que l'enfant a contracté un virus ou une maladie contagieuse (ex. : varicelle, poux, etc.), nous vous demandons d'avertir la coordonnatrice le plus rapidement possible. Cela permettra à la coordonnatrice de mettre en place des mesures de sécurité efficaces.

10.2 Administration d'adrénaline et autres médicaments

Si l'enfant possède un auto-injecteur d'épinéphrine (EPIPEN ou autre marque) en raison de ses allergies, il est de votre responsabilité d'aviser la coordonnatrice du camp de jour de Mont-Laurier. L'auto-injecteur devra être identifié au nom de l'enfant et pourra, selon votre préférence, être conservé par l'enfant ou l'animateur

responsable de son groupe. Dans le cas où l'animateur conserverait l'auto-injecteur, celui-ci serait rangé dans un endroit adéquat et facilement accessible.

Le camp de jour de la ville de Mont-Laurier possède un auto-injecteur pour enfant ainsi qu'un auto-injecteur pour adulte. Ceux-ci ne seront utilisés qu'en cas d'urgence. Ils sont rangés dans le bureau de la coordonnatrice.

En cas d'urgence, et selon l'autorisation reçue, veuillez noter que l'épinéphrine, l'adrénaline et tout autre médicament nécessaire aux premiers soins d'urgence seront administrés à l'enfant, si nécessaire.

10.3 Prise de médicaments

Si l'enfant prend des médicaments, il est préférable que l'administration de ces médicaments se fasse à la maison. Néanmoins, dans le cas où un médicament doit également être pris au camp de jour, nous vous demanderons de remplir un formulaire récoltant des informations sur le médicament ainsi que votre signature.

Ce formulaire peut être rempli en ligne, au lien suivant : <https://forms.office.com/r/iiKEiqiEgg> ou encore en présentiel au camp de jour avec le formulaire de l'annexe 1.

Pour administrer le médicament à l'enfant, le formulaire devra préalablement avoir été rempli et signé par le parent, le médicament devra être accompagné de l'étiquette de prescription et du nom de l'enfant

10.4 Autorisation de départ seul

Avec l'accord des parents responsables et du camp de jour, un enfant pourrait avoir l'autorisation de quitter le camp de jour seul, en fin de journée. Afin qu'un enfant quitte seul, le parent devra préalablement avoir complété le formulaire d'autorisation via le lien suivant : <https://forms.office.com/r/cxRp54a3WP> ou encore en présentiel au camp de jour avec le formulaire de l'annexe 2.

Aucun enfant ne pourra quitter seul avant 16h. S'il devait exceptionnellement quitter plus tôt, en raison d'un rendez-vous, par exemple, le parent devra téléphoner la coordonnatrice pour l'aviser.

Pour une question de sécurité, veuillez noter que le camp de jour de Mont-Laurier se montrera très rigoureux sur la gestion des départs des enfants.

10.5 Autorisation de départ avec l'enfant

Toutes les personnes autorisées à quitter avec l'enfant du camp de jour doivent être identifiées dans notre liste, complétée lors de l'inscription. Si une personne devait être ajoutée ou retirée de cette liste, il est de votre responsabilité d'en aviser la coordonnatrice.

Pour retirer une personne de la liste, le parent responsable lui-même devra en faire part à la coordonnatrice.

Pour ajouter une personne sur la liste, le parent devra remplir le formulaire via le lien suivant : <https://forms.office.com/r/bmQDGr94gk> ou remplir le formulaire de l'annexe 3 directement au camp de jour.

Afin de valider les formulaires remplis en ligne, un membre du personnel du camp validera les informations reçues avec les parents responsables à leur prochaine arrivée au camp.

10.6 Formulaire d'accompagnement

Au camp de jour de la Ville de Mont-Laurier, un enfant peut obtenir un service d'accompagnement selon un ratio d'un accompagnateur pour 1, 2 ou 3 enfants, selon le besoin. Ce service est offert aux enfants vivant avec une déficience ou une limitation (déficience intellectuelle, déficience physique, trouble du spectre de l'autisme, TDA/H, etc.) rendant plus difficile leur intégration à un groupe. L'accompagnateur attribué à l'enfant agira comme facilitateur à l'intégration de celui-ci, et ce, selon la programmation régulière du camp de jour.

Pour présenter une demande d'accompagnement, le parent doit remplir le formulaire d'accompagnement via le lien suivant : <https://forms.office.com/r/hFdbabN5AY>. Les demandes peuvent être faites entre le 6 et le 22 mai 2024.

Après le 22 mai, la technicienne en loisirs, la coordonnatrice ainsi que l'animatrice en intervention analyseront les demandes d'accompagnement afin de valider les besoins des enfants et l'accompagnement. Compléter le formulaire ne garantit pas l'obtention d'un accompagnateur pour l'enfant.

Une fois les analyses complétées, la technicienne en loisirs vous contactera afin de valider si votre enfant a de l'accompagnement ou non cet été.

11. Lunchs et collations

Le lunch et les collations doivent être fournis par les parents responsables de l'enfant.

Afin de donner un maximum d'énergie à l'enfant, nous vous demandons de fournir un repas complet et nutritif qui comprend obligatoirement :

- Un repas principal (diner) ;
- Deux collations, au minimum (1 le matin et 1 l'après-midi) ;
- **Une bouteille d'eau ;**
- Un sachet de glace à mettre dans la boîte à lunch.

Veuillez noter qu'il n'y a pas de micro-onde sur le site du camp de jour. À cet effet, l'enfant doit avoir un lunch froid ou un bocal à lunch isolant de type Thermos, s'il a un lunch chaud.

Afin d'assurer la sécurité des enfants, certains aliments sont interdits :

- La gomme à mâcher, afin d'éviter le risque d'étouffement ;
- Les arachides et les noix, afin d'éviter le risque d'allergies ;
- Les fruits de mer, afin d'éviter le risque d'allergies.

Il est donc strictement interdit d'inclure ces aliments allergènes dans la boîte à lunch des enfants. Le partage et/ou l'échange de nourriture ne sont pas autorisés entre les enfants. Néanmoins, afin d'éviter tout risque, nous vous demandons de respecter la liste d'aliments interdits dans les boîtes à lunch.

12. Sac à dos

À tous les jours, et ce, durant tout l'été, votre enfant doit apporter un sac à dos au camp de jour. Celui-ci permet d'avoir à proximité le matériel nécessaire au bon déroulement du camp. Le sac à dos sera retourné à la maison tous les soirs. Il sera donc de la responsabilité du parent de vérifier son contenu de façon hebdomadaire.

À cet effet, l'enfant doit avoir, en tout temps, dans son sac à dos :

- Un maillot de bain ;
- Un bonnet de bain ;
- Une serviette ;
- Des vêtements de rechange (bas, bobettes, pantalons, chandail) ;
- Une casquette, un chapeau ou un couvre-chef ;
- Une veste de flottaison, si nécessaire ;
- Une tenue adéquate pour bouger (souliers et vêtements de sport) ;
- Des souliers d'eau (Crocs ou autre marque) ;
- Un étui à crayon (qui restera au camp tout au long de l'été) ;
- Sac pour disposer les vêtements souillés ou maillot de bain mouillé.

Veuillez vous assurer que tous les items de votre enfant soient identifiés à son nom.

- Ø Veuillez noter qu'il est interdit d'apporter des jouets, des objets électroniques, des cartes de collections ou tout autre objet personnels au camp de jour. Si un enfant apportait un de ces objets, celui-ci lui sera confisqué le temps de la journée. L'objet sera ensuite remis dans le sac à dos, à la fin de la journée, afin de le ramener à la maison.

Le camp de jour de Mont-Laurier fournit la **crème solaire Personnelle FPS 50+** ainsi que le **chasse-moustique OFF**. Ces deux produits seront donc utilisés au courant de l'été. Si ces produits ne convenaient pas à votre enfant, il est de votre responsabilité d'aviser la coordonnatrice et ensuite, de fournir la crème solaire ainsi que le chasse-moustique.

13. Chandail du camp de jour

Chaque année, tous les enfants reçoivent gratuitement un chandail du camp de jour. Celui-ci permet d'identifier les enfants du camp de jour lorsqu'ils sont en sortie ou en activités spéciales.

Le chandail doit être porté tous les mercredis, journée de sortie habituelle. Lors des autres journées de camp, le chandail n'est pas obligatoire, mais peut être porté par les enfants, s'ils le désirent.

Dans le cas où l'enfant devait porter son chandail lors d'une autre journée particulière, l'information serait transmise via le groupe des parents sur Facebook.

Les grandeurs des chandails sont les suivantes :

- Enfant, petit (s) – 6-8 ans ;
- Enfant, médium (m) – 10-12 ans ;
- Enfant, grand (l) – 14-16 ans ;
- Enfant, très grand (xl)- 18-20 ans ;
- Adulte, petit (s)
- Adulte, médium (m)
- Adulte, grand (l)
- Adulte, très grand (xl)



Si vous vous êtes trompés de grandeur de chandail lors de l'inscription, nous vous demandons de communiquer avec la technicienne en loisirs au ytherrien@villemontlaurier.qc.ca. Dans cette communication, nous vous demandons d'inclure le nom de l'enfant, la grandeur que vous avez inscrite et la grandeur que vous aimeriez réellement avoir. Les demandes de changement ne seront plus acceptées après le 1^{er} juin 2024.

14. Activités de financement

Afin d'aider le camp de jour à réaliser des sorties et des activités spéciales, quatre activités de financement sont proposées. Toutes les sommes récoltées serviront aux activités et/ou à l'achat de matériels pour les enfants du camp de jour de l'été 2024.

14.1 Souper-bénéfice au Boston Pizza

Où ? Au Boston Pizza de Mont-Laurier, situé au 141 boulevard Albiny Paquette.

Quand ? À confirmer.

Comment ? Obtenez de la pizza à volonté avec une contribution volontaire.

Pour qui ? Tous les enfants du camp de jour.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez vous rendre sur l'événement Facebook dans le groupe des parents du camp de jour de Mont-Laurier 2024.

14.2 Bouteilles d'eau

Dès le premier jour du camp de jour, et ce, durant tout l'été, vous pourrez vous procurer une bouteille d'eau à l'effigie du camp de jour. Les bouteilles seront disponibles à la table du service de garde, au coût de 10\$.

Trois couleurs sont offertes :

- Bleue
- Rose
- Verte



*Argent comptant seulement.

14.3 Lave-o-thon

- Où ? Dans le stationnement du centre sportif Jacques-Lesage, au 801 rue Alix à Mont-Laurier.
- Quand ? Le jeudi 4 juillet de 10h à 17h30 *remit au jeudi 11 juillet, en cas de mauvaise température*.
- Comment ? En échange d'une contribution monétaire volontaire, venez faire laver votre voiture par les enfants
Camp de jour.
- Pour qui ? Tous les enfants du camp de jour.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez vous rendre sur l'événement Facebook dans le groupe des parents du camp de jour de Mont-Laurier 2024.

14.4 Journée ambiance d'été

- Où ? À la plage municipale du lac des Sources, situé au 1269 boulevard des Ruisseaux, à Mont-Laurier.
- Quand ? Samedi 27 juillet de 10h à 16h.
- Comment ? Venez profiter de la journée à la plage et manger au casse-croûte au profit du camp de jour.
- Pour qui ? Tous les enfants du camp de jour.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez vous rendre sur l'événement Facebook dans le groupe des parents du camp de jour de Mont-Laurier 2024.

Notez bien qu'aucune de ces activités de financement n'est obligatoire.

Ainsi, si votre enfant et vous-même désirez participer à une ou plusieurs des activités, vous êtes les bienvenus. Cependant, nous ne désirons mettre aucune pression sur vos épaules. Le choix est le vôtre! 😊

15. Code de vie

Le code de vie du camp de jour de Mont-Laurier s'établit à l'aide de 4 règles :

- Le respect de soi-même et des autres ;
- Le respect du matériel et de l'environnement ;
- Le bon langage ;
- La participation et la bonne humeur.

Ces quatre règlements sont les éléments essentiels à respecter au camp de jour et représentent les fondements du bon fonctionnement au camp. Il est de votre responsabilité de prendre connaissance du code de vie et d'en discuter avec votre enfant.

16. Contraventions

Si l'une ou plusieurs des règles du code de vie n'étaient pas respectées par l'enfant, celui-ci pourrait recevoir une **contravention rouge**, attribuée aux enfants lorsqu'ils commettent un geste grave (violence physique et verbale, intimidation, harcèlement, fugue, manque de respect grave et/ou comportement problématique à répétition).

À l'obtention de la première contravention, une rencontre avec les parents, l'enfant et les responsables du camp de jour aura lieu. Celle-ci aura pour objectif de trouver des moyens concrets qui permettront à l'enfant d'améliorer son comportement au camp et d'éviter une prochaine contravention.

À l'obtention de la deuxième contravention, une seconde rencontre avec les parents, l'enfant et les responsables du camp aura lieu. Cette rencontre permettra de faire le point sur la situation et à nouveau, de trouver des moyens concrets pour aider l'enfant. Finalement, l'enfant sera suspendu pour une journée, soit la journée suivant l'obtention de sa deuxième contravention.

À l'obtention de la troisième contravention, une dernière rencontre aura lieu avec les parents, l'enfant et les responsables du camp de jour. Puis, l'enfant sera expulsé du camp de jour pendant une semaine, soit 5 jours de camp. Cette expulsion aura lieu même si une sortie est prévue et aucun remboursement ne sera effectué.

Veillez aussi noter qu'en tout temps, la direction du camp de jour se réserve le droit d'expulser un enfant qui pose des gestes ou un comportement dangereux. Selon la décision de la direction, l'enfant ayant commis un geste grave pourrait être expulsé le temps d'une semaine ou encore, pour la durée restante du camp. Il en va de même pour les sorties.

Situations menant à une expulsion automatique du camp de jour :

- Vente d'alcool et/ou de drogue ;
- Consommation d'alcool et/ou de drogue ;
- Port et/ou utilisation d'une arme blanche ;
- Agression sexuelle.

17. Diplômes

Chaque semaine, deux diplômes seront remis à deux groupes s'étant démarqués dans le respect du code de vie et dans la participation et l'implication lors de la journée thématique.

Ces diplômes seront remis lors de la cérémonie de remise tous les vendredis après-midi en compagnie de tous les enfants et des membres du personnel du camp de jour. Les diplômes seront ensuite affichés dans l'entrée du centre sportif Jacques-Lesage où vous, parents, pourrez les regarder.

Ces diplômes constituent une belle façon de promouvoir le respect du code de vie et la participation des enfants.

Nous vous encourageons à discuter des diplômes avec votre enfant toutes les semaines afin de lui rappeler l'importance du code de vie et de la participation. À la fin de l'été, tous les groupes auront reçu minimalement un diplôme.

18. Service de garde

Le service de garde est offert aux enfants inscrits au camp de jour de la Ville de Mont-Laurier.

L'horaire du service de garde est la suivante :

- 7h30 à 9h, en matinée
- 16h à 17h30, en fin de journée

Le lieu de rencontre du service de garde est au terrain de balle-molle, situé à côté du centre sportif Jacques-Lesage. Il faut donc aller porter le sac à dos de votre enfant à son local respectif, puis aller porter l'enfant au terrain de balle-molle extérieur.

Étapes à suivre lors de l'arrivée au service de garde :

- Entrez dans le centre sportif Jacques-Lesage et allez déposer les effets personnels des enfants au bon endroit ;
- Allez à la table d'accueil du service de garde, au terrain de balle-molle ;
- Signalez l'arrivée de l'enfant à l'aide-animateur à la table d'accueil et signez le registre de présence ;
- Allez porter l'enfant à l'intérieur du terrain de balle-molle.

Étapes à suivre lors du départ du service de garde :

- Aller à la table d'accueil du service de garde, au terrain de balle-molle ;
- Signalez votre arrivée à l'aide-animateur à la table d'accueil et signez le registre de présence. Une pièce d'identité pourrait vous être demandée ;
- Allez chercher l'enfant à l'intérieur du terrain de balle-molle.

En cas de mauvaise température, le service de garde aura lieu sur la dalle de béton au centre sportif Jacques-Lesage.

À la fin de la journée, un parent qui arrive en retard aura un avertissement verbal et une note sera mise au dossier de l'enfant. Lors d'un second retard et des retards suivants, des frais de 5\$ par tranche de 15 minutes, par enfant, seront facturés au parent. Ces frais serviront à défrayer les coûts de travail supplémentaires des animateurs toujours sur place.

19. Journée typique au camp de jour de Mont-Laurier

- 7h30 à 9h : Service de garde
- 9h à 9h15 : Rassemblement
- 9h15 à 10h30 : Premier bloc d'activités
- 10h30 à 10h45 : Collation
- 10h45 à 11h45 : Deuxième bloc d'activités
- 11h45 à 12h30 : Dîner
- 12h30 à 13h45 : Troisième bloc d'activités
- 13h45 à 15h : Quatrième bloc d'activités
- 15h à 15h15 : Collation
- 15h15 à 16h : Cinquième bloc d'activités
- 16h : Départ des enfants à la maison ou au service de garde
- 16h à 17h30 : Service de garde

Pour toutes questions sur l'horaire, adressez-vous à la coordonnatrice du camp de jour au 819-623-1221 poste 733 ou par courriel au campdejour@villemontlaurier.qc.ca.

20. Piscine

Chaque groupe du camp de jour ira entre une à deux fois par semaine à la piscine municipale de Mont-Laurier. La première visite consistera en un cours de natation afin de développer les habiletés de nage et l'aisance dans l'eau des enfants. Puis, la deuxième visite consistera en un bain libre, dans lequel les enfants pourront simplement profiter de la piscine et de ses installations (glissade, tremplin, jeux, etc.).

Les horaires de piscine varient chaque semaine. Nous vous demandons donc de garder l'horaire de piscine à proximité afin de savoir.

Voici l'horaire de piscine pour chacune des semaines du camp de jour :

GROUPES Piscine municipale À conserver

1	5-6 ans : Fée
2	5-6 ans : Fraisinette
3	5-6 ans
4	5-6 ans :
5	5-6 ans :
6	5-6 ans :
7	7-8 ans : Arc-En-Ciel
8	7-8 ans : Tchoupy
9	7-8 ans : Sarbacane
10	7-8 ans :
11	7-8 ans :
12	9-10 ans : Calypso
13	9-10 ans : Cappuccino
14	11-12 ans :



HORAIRE PISCINE MUNICIPALE Semaine 1-2-3

Semaine 1 : 25 juin au 28 juin	
Mardi	
9h30 à 10h30	Groupe 7-8
10h30 à 11h30	Groupe 9-10
14h à 15h	11-12 ans
Jeudi	
9h30 à 10h30	Groupe 11-12
10h30 à 11h30	Groupe 13-14
14h à 15h	7-8 ans
Vendredi	
14h à 15h	5-6 ans

Semaine 3 : 8 juillet au 12 juillet	
Lundi	
9h30 à 10h30	Groupe 13-14
10h30 à 11h30	Groupe 1-2
14h à 15h	7-8 ans
Mardi	
9h30 à 10h30	Groupe 3-4
10h30 à 11h30	Groupe 5-6
14h à 15h	9-10 ans
Jeudi	
9h30 à 10h30	Groupe 7-8
10h30 à 11h30	Groupe 9-10
14h à 15h	11-12 ans
Vendredi	
14h à 15h	5-6 ans

Semaine 2 : 1er juillet au 5 juillet	
Lundi	
9h30 à 10h30	Groupe 1-2
10h30 à 11h30	Groupe 3-4
14h à 15h	9-10 ans
Mardi	
9h30 à 10h30	Groupe 5-6
10h30 à 11h30	Groupe 7-8
14h à 15h	11-12 ans
Jeudi	
9h30 à 10h30	Groupe 9-10
10h30 à 11h30	Groupe 11-12
14h à 15h	5-6 ans
Vendredi	
14h à 15h	7-8 ans

*** Lorsqu'il est indiqué un groupe d'âge, tous les enfants de ce groupe d'âge vont à la piscine en même temps.



HORAIRE

Piscine municipale

Semaine 4-5

Semaine 4 : 15 juillet au 19 juillet	
Lundi	
9h30 à 10h30	Groupe 11-12
10h30 à 11h30	Groupe 13-14
14h à 15h	5-6 ans
Mardi	
9h30 à 10h30	Groupe 1-2
10h30 à 11h30	Groupe 3-4
14h à 15h	7-8 ans
Jeudi	
9h30 à 10h30	Groupe 5-6
10h30 à 11h30	Groupe 7-8
14h à 15h	9-10 ans
Vendredi	
14h à 15h	11-12 ans

Semaine 5 : 22 juillet au 26 juillet	
Lundi	
9h30 à 10h30	Groupe 9-10
10h30 à 11h30	Groupe 11-12
14h à 15h	5-6 ans
Mardi	
9h30 à 10h30	Groupe 13-14
10h30 à 11h30	Groupe 1-2
14h à 15h	7-8 ans
Jeudi	
9h30 à 10h30	Groupe 3-4
10h30 à 11h30	Groupe 5-6
14h à 15h	11-12 ans
Vendredi	
14h à 15h	9-10 ans

*** Lorsqu'il est indiqué un groupe d'âge, tous les enfants de ce groupe d'âge vont à la piscine en même temps.



HORAIRE

PISCINE MUNICIPALE

Semaine 6-7

Semaine 6 : 29 juillet au 1er août

Lundi	
9h30 à 10h30	Groupe 7-8
10h30 à 11h30	Groupe 9-10
14h à 15h	11-12 ans
Mardi	
9h30 à 10h30	Groupe 11-12
10h30 à 11h30	Groupe 13-14
14h à 15h	5-6 ans
Jeudi	
9h30 à 10h30	Groupe 1-2
10h30 à 11h30	Groupe 3-4
14h à 15h	7-8 ans
Vendredi	
14h à 15h	9-10 ans

Semaine 7 : 5 août au 9 août

Lundi	
9h30 à 10h30	Groupe 5-6
10h30 à 11h30	Groupe 7-8
14h à 15h	9-10 ans
Mardi	
9h30 à 10h30	Groupe 9-10
10h30 à 11h30	Groupe 11-12
14h à 15h	11-12 ans
Jeudi	
9h30 à 10h30	Groupe 13-14
10h30 à 11h30	Groupe 1-2
14h à 15h	7-8 ans
Vendredi	
14h à 15h	5-6 ans

*** Lorsqu'il est indiqué un groupe d'âge, tous les enfants de ce groupe d'âge vont à la piscine en même temps.



21. Calendrier de l'été et programmation

Le calendrier de l'été du camp de jour permet de vous donner une idée de quoi aura l'air l'été des enfants. Il contient donc les journées thématiques, les sorties et les invités spéciaux.

Sachez toutefois que le calendrier de l'été n'est pas exhaustif et que des modifications peuvent être apportées, au besoin. Nous vous conseillons aussi de vous référer au groupe de parents sur Facebook afin de prendre connaissance des publications de la coordonnatrice et des modifications qu'elle peut mentionner.

Finalement, bien que le calendrier de l'été soit un outil primordial, vous recevrez aussi, toutes les semaines, un calendrier plus détaillé de la programmation hebdomadaire. Ce calendrier vous donnera tous les détails nécessaires pour chacune des activités présentées.

Voici le calendrier de l'été 2024 du camp de jour de Mont-Laurier :

JUIN 2024



CAMP DE JOUR
MONT-LAURIER

INFORMATIONS IMPORTANTES

Lundi 24 juin : Fermé en raison de la Fête Nationale

Mardi 25 juin : Journée d'accueil

Vendredi 28 juin : Dégüisement selon la thématique.

SORTIES

Mercredi 26 juin : Camp Geronimo

Pour connaître les informations pour la sortie, veuillez consulter la feuille d'inscription déposée dans le groupe Facebook des parents.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la coordonnatrice du camp de jour.

Explications du calendrier

Sorties : Une sortie par semaine est prévue, soit à tous les mercredis. Toutes les informations sur les sorties seront partagées sur Facebook dans le groupe destiné aux parents.

Piscine : Une à deux sorties par semaine sont prévues à la piscine. Une sortie sera un cours de natation et l'autre, un bain libre. Consultez l'horaire de piscine à la page 21 du guide des parents.

Journée thématique : À chaque vendredi, une journée thématique est prévue. Pour chacune de ces journées, les enfants sont invités à se déguiser selon la thématique. La thématique sera annoncée par la coordonnatrice sur le groupe Facebook des parents.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
 24	 25	 26	27	 28

JUILLET 2024



INFORMATIONS IMPORTANTES

Mardi 2 juillet : Invité spécial
 Vendredi 5 juillet : Journée thématique et Studio Danse Impact
 Mardi 9 juillet : Invité spécial
 Vendredi 12 juillet : Journée thématique
 Mardi 16 juillet : Invité spécial
 Vendredi 19 juillet : Journée thématique
 Mardi 23 juillet : Invité spécial
 Vendredi 26 juillet : Journée thématique
 Mardi 30 juillet : Invité spécial

SORTIES

Mercredi 3-10-17 juillet : Pour connaître l'endroit de sortie, veuillez consulter le groupe Facebook.
 Mercredi 24 juillet : Mont-Cascades
 Mercredi 31 juillet : Cinéma Laurier
 Pour connaître les informations pour les sorties, veuillez consulter les feuilles d'inscription déposées dans le groupe Facebook des parents.
 Pour plus d'informations, veuillez contacter la coordonnatrice du camp de jour.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 Ouvert !	2 Invité spécial Magicien	3 Sortie 	4	5 Journée thématique
8	9 Invité spécial Éducazoo	10 Sortie 	11	12 Journée thématique
15	16 Invité spécial Guillo	17 Sortie 	18	19 Journée thématique
22	23 Invité spécial Technical Skateboards	24 Sortie au Mont- Cascades 	25	26 Journée thématique
29	30 Invité spécial Les mains tendres	31 Sortie au Cinéma Laurier 	1	2 Journée thématique

AOÛT 2024



INFORMATIONS IMPORTANTES

Vendredi 2 août : Journée thématique
 Mardi 6 août : invité spécial
 Vendredi 9 août : Journée de fin de camp

SORTIES

Mercredi 7 août : Pour connaître l'endroit de sortie, veuillez consulter le groupe Facebook.
 Pour plus d'informations, veuillez contacter la coordonnatrice du camp de jour.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
29	30	31	1	2 Journée thématique
5	6 Invité spécial	7 Sortie 	8	9 Party de fin de camp

Merci d'avoir passé l'été avec nous
 À l'an prochain !



22. Calendrier des sorties



CAMP DE JOUR
2024
VILLE DE MONT-LAURIER

CALENDRIER des sorties

26 juin

Où : Au camp Geronimo

Comment : En autobus

Pour qui : Tous les enfants inscrits

Coût : 30\$ par enfant

Départ : 7h30

Retour : 18h



3 juillet

**Veillez consulter la page suivante
pour avoir les informations.**

Départ : 9h

Retour : 16h

10 juillet

**Veillez consulter la page suivante
pour avoir les informations.**

Départ : 9h

Retour : 16h

17 juillet

**Veillez consulter la page suivante
pour avoir les informations.**

Départ : 9h

Retour : 16h

24 juillet

Où : Au Mont-Cascades

Comment : En autobus

Pour qui : Tous les enfants inscrits

Coût : 25\$ par enfant

Départ : 7h30

Retour : 18h

31 juillet

Où : Au Cinéma Laurier

Comment : À la marche

Pour qui : Tous les enfants inscrits

Coût : 13\$ par enfant

Départ : 9h30

Retour : 12h30



7 août

**Veillez consulter la page suivante
pour avoir les informations.**

Départ : 9h

Retour : 16h



DÉTAILS des sorties

1. Plage municipale du Lac-Des-Sources
2. Centre d'exposition de Mont-Laurier et Cultiver pour nourrir
3. Montagne du Diable
4. Sentiers natures de Chute Saint-Philippe

3 JUILLET

Endroit

5-6 ans : Sortie 1
7-8 ans : Sortie 2
9-10 ans : Sortie 3
11-12 ans : Sortie 4

Déplacement

5-6 ans : Autobus
7-8 ans : À pied
9-10 ans : Autobus
11-12 ans : Autobus

Sorties gratuites!

Chandail de
camp obligatoire

10 JUILLET

Endroit

5-6 ans : Sortie 2
7-8 ans : Sortie 3
9-10 ans : Sortie 4
11-12 ans : Sortie 1

Déplacement

5-6 ans : À pied
7-8 ans : Autobus
9-10 ans : Autobus
11-12 ans : Autobus

Sorties gratuites!

Chandail de
camp obligatoire

17 JUILLET

Endroit

5-6 ans : Sortie 3
7-8 ans : Sortie 4
9-10 ans : Sortie 1
11-12 ans : Sortie 2

Déplacement

5-6 ans : Autobus
7-8 ans : Autobus
9-10 ans : Autobus
11-12 ans : À pied

Sorties gratuites!

Chandail de
camp obligatoire.

07 AOÛT

Endroit

5-6 ans : Sortie 4
7-8 ans : Sortie 1
9-10 ans : Sortie 2
11-12 ans : Sortie 3

Déplacement

5-6 ans : Autobus
7-8 ans : Autobus
9-10 ans : À pied
11-12 ans : Autobus

Sorties gratuites!

Chandail de
camp obligatoire

23. Mot de la fin

Comme tous les parents du camp, vous nous confiez votre ou vos enfant(s) pour le temps d'une semaine ou de l'été complet. Ce n'est certainement pas une chose facile et nous vous comprenons.

Sachez que nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Nous comptons donc travailler en équipe avec vous pour le bien-être des enfants, dont les besoins sont importants et propres à chacun.

C'est pour cette raison que nos animateurs sont formés, non seulement pour animer des groupes ou superviser le camp, mais aussi pour assurer le bien-être mental et émotionnel des enfants, grâce à notre formation DAFA.

Nous avons à cœur d'offrir un environnement sécuritaire, dynamique et répondant au développement de chacun. Nous souhaitons offrir aux enfants des souvenirs positifs et mémorables afin qu'ils vivent un été inoubliable !

Si vous avez des inquiétudes, des commentaires ou des questions à nous faire part, n'attendez pas et parlez directement à notre équipe. Notre équipe est composée de jeunes animateurs et animatrices qui grandissent et apprennent, n'oubliez donc pas qu'ils sont des êtres humains et qu'ils méritent le respect de tous.

Pour toutes questions qui n'auraient pas été formulées dans ce guide, contactez notre coordonnatrice au campdejour@villemontlaurier.qc.ca.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce guide et que la belle aventure du Camp de jour de Mont-Laurier 2024 commence ! 😊

Annexe 1



300, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier, Québec, J9L 1J9
819-623-1221 p.733

campdejour@villemontlaurier.qc.ca
www.villemontlaurier.qc.ca

Formulaire d'autorisation – Prise de médicaments

Si l'enfant doit prendre des médicaments lors de sa présence au camp de jour et/ou au service de garde, veuillez remplir ce formulaire.

- Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'inscrire tous les médicaments qui doivent être pris par l'enfant. De cette façon, nous serons en mesure d'assurer un suivi adéquat et constant dans la gestion de prise de médicaments.
- En cas de modifications quelconque (dose, fréquence, médicaments, etc.), veuillez avertir la direction du camp de jour.
- Pour rejoindre la coordonnatrice du camp de jour, veuillez composer le 819-623-1221 poste 733.
- Pour rejoindre la technicienne en loisirs, veuillez composer le 819-623-1221 poste 730.

Nom et prénom de l'enfant concerné : _____

Âge de l'enfant concerné : _____



300, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier, Québec, J9L 1J9
819-623-1221 p.733
campdejour@villemontlaurier.qc.ca
www.villemontlaurier.qc.ca

Nom du médicament : _____

Raison de la prise du médicament : _____

Dosage à prendre : _____

Fréquence de la prise du médicament : _____

Sous quelle forme est le médicament :

- Capsule
- Liquide
- Autre : _____

L'enfant prend le médicament :

- Seul
- Avec de l'aide et la supervision d'un adulte

Le médicament a-t-il besoin d'être réfrigéré ?

- Oui
- Non

Début de la prise du médicament : _____

Date de fin de la prise du médicament : _____

Le médicament sera remis à l'animateur :

- À chaque jour
- À chaque semaine



300, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier, Québec, J9L 1J9
819-623-1221 p.733
campdejour@villemontlaurier.qc.ca
www.villemontlaurier.qc.ca

Commentaires :

Par le présent formulaire et sous les conditions énumérées ci-haut, **j'autorise** l'enfant à prendre le médicament décrit dans ce formulaire au camp de jour de la ville de Mont-Laurier.

Considérant les modalités mentionnées ci-haut, **j'autorise** également l'animateur ou tout autre responsable du camp de jour à administrer le médicament à l'enfant.

Nom et prénom du parent : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Annexe 2



300, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier, Québec, J9L 1J9
819-623-1221 p.733
campdejour@villemontlaurier.qc.ca
www.villemontlaurier.qc.ca

Formulaire d'autorisation – Départ seul

Si votre enfant à l'intention de quitter le camp de jour de la ville de Mont-Laurier seul (à la marche ou en vélo), veuillez remplir ce formulaire.

Nom et prénom de l'enfant concerné : _____

Âge de l'enfant concerné : _____

De quelle façon l'enfant quittera-t-il le camp?

- À la marche
- En vélo
- Autre : _____

Veuillez indiquer les jours pour lesquels cette autorisation est valide :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi



300, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier, Québec, J9L 1J9
819-623-1221 p.733
campdejour@villemontlaurier.qc.ca
www.villemontlaurier.qc.ca

Veuillez indiquer les semaines pour lesquelles cette autorisation est valide :

- Semaine 1, du 25 juin au 28 juin 2024
- Semaine 2, du 1^{er} juillet au 5 juillet 2024
- Semaine 3, du 8 juillet au 12 juillet 2024
- Semaine 4, du 15 juillet au 19 juillet 2024
- Semaine 5, du 22 juillet du 26 juillet 2024
- Semaine 6, du 29 juillet au 2 août 2024
- Semaine 7, du 5 août au 9 août 2024

Par le présent formulaire et sous les conditions énumérées ci-haut, j'**autorise** mon enfant à quitter seul le camp de jour de la ville de Mont-Laurier.

Nom et prénom du parent : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Annexe 3



300, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier, Québec, J9L 1J9
819-623-1221 p.733
campdejour@villemontlaurier.qc.ca
www.villemontlaurier.qc.ca

Formulaire d'autorisation – Départ avec l'enfant

Pour ajouter quelqu'un dans la liste des personnes autorisées à venir
chercher votre enfant, veuillez remplir ce formulaire.

Nom et prénom de l'enfant concerné : _____

Âge de l'enfant concerné : _____

Nom de la personne autorisée à quitter avec l'enfant : _____

Lien avec l'enfant : _____

Cette personne peut venir chercher l'enfant :

- En tout temps
- Lors d'une journée précise seulement*
- Autre : _____

* Si applicable, précisez lors de quelle journée cette personne peut venir
chercher l'enfant. En dehors de cette journée, cette personne ne sera pas
autorisée à quitter avec l'enfant :



300, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier, Québec, J9L 1J9
819-623-1221 p.733
campdejour@villemontlaurier.qc.ca
www.villemontlaurier.qc.ca

Commentaires :

Par le présent formulaire et sous les conditions énumérées ci-haut, j'**autorise** la personne mentionnée dans ce formulaire à quitter le camp de jour de la Ville de Mont-Laurier avec l'enfant.

Nom et prénom du parent : _____

Signature du parent : _____

Date : _____